

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 93 Signature d'une convention avec l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16e arrondissement de Paris » pour l'attribution d'une subvention au titre des fonds du Maire.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16e arrondissement de Paris » et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Delibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16e arrondissement de Paris ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 076 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association « Comité des fêtes et des œuvres sociales du 16e arrondissement de Paris » (X09178 / 2011_03543), 71, avenue Henri Martin – (16e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 16e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.